



Défi Adapt'Eau

Collectivités engagées pour l'eau

INSCRIPTION AVANT LE 28 mars 2025

Lien d'inscription : [cliquez ici](#)

UNE DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ANIMÉE PAR LE
PARC DU MORVAN ET LE CPIE PAYS DE BOURGOGNE

AU BÉNÉFICE DES COMMUNES, EPCI, SYNDICATS



CAUE 71

Présentation de la démarche



OBJECTIF GÉNÉRAL :

Le défi Adapt' Eau doit permettre aux collectivités, avec un accompagnement technique du CPIE et du Parc, de se mobiliser pour baisser leurs consommations d'eau (plan eau national fixe un objectif de -10% et identifier des actions concrètes d'adaptation au changement climatique.

Les intérêts pour la collectivité bénéficiaire



Baisser ses consommations d'eau de 10%



Identifier des actions d'adaptation au changement climatique concernant les espaces publics



Bénéficier d'un accompagnement personnalisé **et d'un réseau d'échange** + un Kit "économies d'eau" gratuit



Communiquer sur ces sujets auprès des habitants



Quelques actions concrètes envisageables

- Installation de mousseurs sur les robinets
- Acquisition de matériels hydro-économes
- Mise en place d'un plan de plantation de la collectivité
- Document d'information, atelier de sensibilisation pour des pratiques plus responsables.

UNE DEMARCHE CLÉ EN MAIN SUR 2 ANS



Le PNRM et le CPIE vous proposent un appui technique :

- Un webinaire de lancement et des webinaires d'étapes pour échanger et vous informer par thématique ;
- Un accompagnement de votre collectivité pour réaliser/démarrer les diagnostics Eau et CLIMATO, avec une aide à la rédaction des plans d'action ;
- Un réseau d'échange entre collectivités rurales ;
- Des supports de communication ;
- Sensibilisation/formation des élus et agents, si besoin ;
- Pour les collectivités qui le souhaitent, des interventions scolaires ou auprès du grand public pourront être proposées.

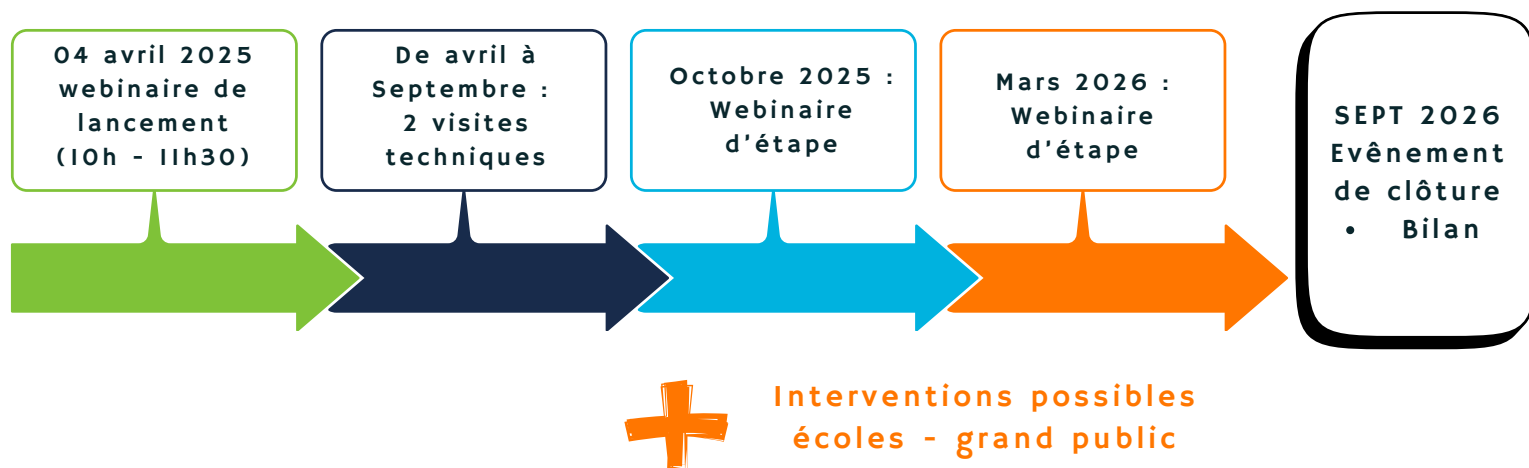
Le défi Adapt'Eau est inspiré du défi Eau national lancé par Amorce en 2024. L'outil CLIMATO a été développé par les CPIE pour aider les collectivités à se poser les bonnes questions face au changement climatique et faire émerger des pistes d'actions, en particulier sur l'eau et les espaces verts.

CONDITIONS DE CANDIDATURE ET DÉROULEMENT



La collectivité s'engage à :

- 1- Désigner un binôme référent pour le défi : un.e élu.e et un.e agent.e Pour les communes très petites, avec peu de bâtiments, un.e élu.e au minimum.
- 2- Faire le bilan des consommations d'eau des bâtiments et équipements publics, à l'aide des factures ou télérelèves.
- 3- Avec une visite et un appui technique, faire l'inventaire des équipements et des pratiques liées à l'eau pour identifier les actions d'amélioration possibles. Un document de synthèse permettra de les prioriser.
- 4- Avec une visite et un appui technique, faire le diagnostic CLIMATO. La collectivité reçoit un bilan technique avec des préconisations et priorisation d'actions.
- 5- Participer aux webinaires de lancement et d'étape
- 6- Engager les actions prioritaires "faciles et pas chères".
- 7- Sensibiliser les élus et les agents de la collectivité, communiquer sur les actions et le résultat du défi auprès des habitants



Calendrier prévisionnel du projet

CONDITIONS DE CANDIDATURE ET DÉROULEMENT

Toutes les collectivités peuvent participer au défi, communes, EPCI, syndicats, élargies aux territoires GEMAPI (bassins Aron-Cressone et Arroux).

Inscriptions avant le 28 mars 2025 :

Lien d'inscription : [cliquez ici](#)



Contacts pour toutes questions :

Bérengère DURET, CPIE Pays de Bourgogne

Mail : b.duret@cpie-pays-de-bourgogne.com, tel : 03 85 82 42 67

Veronique Lebourgeois, Parc naturel régional du Morvan :

Mail : veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org, tel : 03 86 78 79 43

NB : La candidature devra être accompagnée d'une délibération actant la volonté de la collectivité de s'engager dans le projet (pouvant être envoyée ultérieurement)

